

Des services de relève pour des milliers de familles d'enfants autistes

Les services de relève assurés par des spécialistes du soutien en autisme consistent à prendre soin d'enfants et de jeunes autistes, tout en leur offrant la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances et des aptitudes à la vie autonome. Ces services peuvent être dispensés dans le cadre de groupes sociaux ou récréatifs, parfois formés selon des critères d'âge, que ce soit durant une fin de semaine ou pour une durée prolongée, et notamment pendant les congés scolaires de mars ou d'été.

Les plus de 3 000 familles ontariennes qui prennent soin d'enfants et de jeunes autistes verront cette année une augmentation importante des services de relève qui leur sont proposés.

L'investissement du gouvernement de l'Ontario dans ces services de relève se chiffre à 3,9 millions de dollars cette année.

« Nous répondons là aux attentes des familles d'enfants autistes, qui nous ont dit que pouvoir souffler un peu de temps en temps les aiderait énormément », a fait remarquer la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Mary Anne Chambers. « Les services de relève permettent à ces parents de se reposer quelque temps de la fatigue physique et émotionnelle qui découle de l'éducation d'enfants et de jeunes autistes. »

Pour en savoir plus sur les services de relève :

www.respiteservices.com est un site Web centralisé géré par le Geneva Centre for Autism. Ce site fournit des renseignements aux familles qui prennent soin d'une personne ayant un handicap, y compris l'autisme.

Les enfants et les jeunes autistes plus nombreux à fréquenter un camp d'été

Cet été, les enfants et les jeunes autistes sont plus nombreux que jamais à découvrir les plaisirs d'un camp d'été, tandis que leurs familles profitent d'un répit bien mérité de la charge de répondre à leurs besoins jour après jour.

Un investissement de 530 000 \$ par le gouvernement de l'Ontario contribue à financer le séjour de plus de 800 enfants et jeunes autistes dans neuf camps axés sur leurs besoins particuliers. Sur cette somme, 320 000 \$ sont versés à Autisme Ontario en vue de défrayer les familles qui engagent quelqu'un pour s'occuper individuellement d'environ 500 enfants ou jeunes afin de leur permettre de faire un séjour dans un camp.

« Les camps d'été contribuent au maintien des aptitudes acquises durant l'année scolaire et, en plus, ils offrent un peu de repos aux familles tout en leur garantissant que leurs enfants et leurs jeunes sont en très bonnes mains, dans un milieu favorable à leur épanouissement », a fait remarquer la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Mary Anne Chambers.

Message de la Ministre

En ma qualité de ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, je n'ai jamais vacillé face à mon engagement à obtenir des résultats pour les familles de l'Ontario, et notamment à faire en sorte qu'elles puissent avoir accès à un continuum de services et de mécanismes de soutien pour les enfants et les jeunes atteints de troubles du spectre autistique, dès le moment où un tel diagnostic est posé et pendant toute la durée de leur scolarité.

J'ai parcouru la province pour visiter des organismes de soutien, des centres de traitement et des camps d'été pour personnes autistes. J'ai parlé à des spécialistes qui interviennent auprès d'enfants et de jeunes autistes et à des personnes qui leur offrent des services de soutien, à titre professionnel ou bénévole. Et surtout, j'ai parlé aux parents qui vivent les peines et les joies que leur apporte chaque jour la dévotion avec laquelle ils prennent soin de leurs remarquables enfants.

Nous avons fait bien des progrès pour le compte de ces enfants, de ces jeunes et de leurs familles : je vous invite à en prendre connaissance en parcourant ce bulletin.

À titre d'exemple, nous avons triplé le financement des services de soutien aux personnes autistes, qui se chiffre désormais à 140 millions de dollars, augmenté de 160 pour 100 depuis 2004 le nombre d'enfants qui bénéficient de services d'intervention comportementale intensive (ICI) et annulé la politique qui plafonnait l'admissibilité aux services d'ICI à 6 ans, ce qui signifie qu'il n'y a pas de limite d'âge pour ces services en Ontario.

J'ai bien conscience que malgré tous ces progrès, il nous reste du chemin à faire.

Le gouvernement de l'Ontario poursuit ses efforts pour améliorer le continuum de services à l'intention des enfants et des jeunes autistes et de leurs familles. Nous mesurons parfaitement l'importance d'apporter à ces enfants et à ces jeunes toute l'assistance nécessaire pour leur permettre d'apprendre et de s'épanouir.

Des services d'ICI pour 210 enfants additionnels

Un plus grand nombre d'enfants autistes bénéficieront cette année de services d'intervention comportementale intensive (ICI), grâce à une nouvelle injection de fonds par laquelle le gouvernement de l'Ontario continue de faciliter l'accès à des services pour personnes autistes partout dans la province.

« Notre gouvernement s'efforce de multiplier la capacité d'accueil des services dans ce secteur en finançant la formation et le recrutement d'un plus grand nombre de thérapeutes pouvant intervenir auprès des enfants autistes », a dit la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Mary Anne Chambers. « Nos investissements jusqu'à ce jour dans ce renforcement des capacités ont déjà rendu les services d'ICI bien plus accessibles pour les enfants de l'Ontario. »

Cette année, le gouvernement de l'Ontario fait un nouvel investissement de plus de 12 millions de dollars, afin d'embaucher davantage de thérapeutes en ICI et de réduire le nombre d'enfants en attente de ces services. Ce nouvel investissement permettra à 210 enfants de plus d'obtenir des services d'ICI, ce qui portera le nombre d'enfants additionnels à 440 en 2007.

Grâce à cette nouvelle injection de fonds, le nombre d'enfants bénéficiant de services d'ICI approchera 1 400, un chiffre en hausse de près de 160 pour 100 depuis avril 2004.

L'expansion d'un programme collégial en autisme multipliera le nombre de thérapeutes disponibles pour soigner les enfants autistes

D'avantage d'enfants autistes résidant dans le Sud-Ouest de l'Ontario vont pouvoir obtenir l'aide qu'il leur faut, suite à l'expansion d'un programme de certificat collégial visant à former un nombre accru de thérapeutes.

Grâce à son expansion à trois établissements additionnels, ce programme sera désormais offert par 12 collèges de la province, l'objectif étant de former 220 personnes d'ici l'année prochaine.

Depuis 2005, ce programme a mené à la délivrance de 203 certificats en autisme à l'échelle de la province et 300 personnes ont été nouvellement engagées comme thérapeutes dans ce domaine.

« Nous accélérons la création de nouvelles possibilités de formation, afin qu'un plus grand nombre de thérapeutes qualifiés puissent venir en aide aux enfants autistes et à leurs familles », a observé la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Mary Anne Chambers.

Le gouvernement investit 596 000 \$ pour permettre à un consortium d'établissements du Sud-Ouest de l'Ontario d'offrir le programme ontarien de certificat collégial supérieur en autisme et en science du comportement.

Dirigé par le Collège Fanshawe de London, ce consortium inclut également le Collège Lambton à Sarnia et le Collège St. Clair à Windsor. Le consortium vise l'inscription d'un maximum de 75 personnes par année à ce programme de formation.

Ontario College Graduate Certificate Program In Autism and Behavioural Science

Ces trois collèges s'ajoutent à une série d'autres établissements ou regroupements similaires qui offrent déjà le programme, à savoir :

- un consortium mis sur pied dans le Nord de la province par le Collège Canadore (North Bay), le Collège Confederation (Thunder Bay) et le Collège Northern (Timmins);
- le Collège Algonquin (Nepean), en partenariat avec le Collège Seneca (Toronto);
- le Collège Mohawk (Hamilton);
- le Collège George Brown (Toronto);
- le Collège Saint-Laurent (Kingston);
- La Cité collégiale (Ottawa);
- un consortium mis sur pied dans le Sud-Ouest comprenant le Collège Fanshawe (London), le Collège Lambdon (Sarnia) et le Collège St. Clair (Windsor).

Une série de nouvelles initiatives appuient la réussite des élèves autistes

Au printemps 2007, le soutien aux élèves autistes a fait un grand pas en avant : tous les conseils scolaires doivent désormais incorporer à leurs programmes des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) pour les élèves qui en ont besoin.

« Les élèves autistes méritent de pouvoir réaliser leur plein potentiel », souligne la ministre de l'Éducation, Kathleen Wynne. « C'est pourquoi nous leur offrons un accès universel à cette méthode d'enseignement cruciale. »

Le gouvernement aide aussi les conseils scolaires à instaurer les méthodes d'ACA dans les classes pour les élèves autistes. Six à huit personnes au sein de chaque conseil scolaire ont participé à une formation soutenue ce printemps, notamment des surintendantes et surintendants, des directrices et directeurs d'école, des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien des écoles, et enfin des membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté.

Cette formation sera ensuite élargie aux équipes scolaires, et donc jusqu'à 1 400 directrices ou directeurs d'école, enseignantes ou enseignants et aides enseignantes ou aides enseignants, et ce, grâce à un investissement de 1 million de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement a versé une subvention de 2,75 millions de dollars au Geneva Centre for Autism, qui compte utiliser ces fonds pour poursuivre la formation du personnel scolaire. De plus, 2 millions de dollars sont prévus pour financer

une collaboration entre le personnel des écoles et des organismes communautaires visant la mise au point de méthodes de prestation de services aux élèves autistes fondées sur la recherche.

Parmi les autres changements récents intervenus dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté, citons :

- l'obligation pour les directrices et directeurs d'école de veiller à l'élaboration de plans de transition pour les élèves autistes lors de leur admission à l'école, de leur passage d'une année d'études ou d'une école à l'autre et de leur départ vers le collège, l'université ou le marché du travail;
- la création d'un guide de ressources en matière de méthodes d'enseignement adaptées aux élèves autistes à l'intention des éducatrices et des éducateurs.

Ces initiatives font partie de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport du Groupe de référence en matière de troubles du spectre autistique.

« Le rapport du Groupe de référence nous est très utile à un moment où nous voulons nous assurer que les enfants et les jeunes ayant des troubles du spectre autistique reçoivent le soutien qu'il leur faut pour réussir », a déclaré la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, Mary Anne Chambers. « Notre gouvernement a fait de grands progrès sur plusieurs fronts et nous sommes bien déterminés à continuer sur cette voie. »

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Les élèves atteints de troubles du spectre autistique

1. Cela fait déjà plusieurs années que mon enfant va à l'école. En quoi son éducation va-t-elle changer au mois de septembre?

Voici certains des changements que vous remarquerez à la rentrée des classes en septembre :

- incorporation de méthodes tenant compte de l'analyse comportementale appliquée (ACA) dans le plan d'enseignement individualisé de votre enfant, s'il y a lieu;
- élaboration d'un plan de transition pour aider votre enfant lors du passage d'une année scolaire à une autre et lors des changements de classe ou d'école;
- plus grande sensibilisation à l'autisme de la part du personnel enseignant et des autres éducateurs à la suite de récentes séances de formation professionnelle;
- invitation de membres compétents du personnel des conseils scolaires et de certains organismes communautaires à participer à l'élaboration des plans d'enseignement individualisés.

2. Mon enfant, qui a jusqu'ici reçu des services d'ICI, entame sa scolarité en septembre. Quelle aide lui sera fournie par l'école?

Le personnel enseignant collaborera avec vous et des organismes communautaires pour que la transition de votre enfant vers l'école se passe bien.

Toutes les écoles doivent par ailleurs élaborer un plan d'enseignement individualisé pour leurs élèves autistes. Ce plan indique les programmes et les services, y compris des méthodes d'ACA, s'il y a lieu, dont votre enfant a besoin pour pouvoir réaliser son plein potentiel. La directrice ou le directeur de l'école veillera à l'élaboration d'un tel plan dans les 30 jours qui suivent la rentrée scolaire.

3. Qui prend les décisions touchant l'éducation de mon enfant?

Les enseignants et d'autres éducateurs travaillent en collaboration avec des organismes communautaires à l'élaboration d'un plan d'enseignement individualisé pour votre enfant, qui précisera si, dans son cas, il y a lieu d'employer des méthodes d'ACA. Ces personnes vous consulteront également pour garantir à votre enfant la meilleure éducation possible. L'approbation de ce plan relève de la responsabilité de la directrice ou du directeur de l'école de votre enfant.

4. Qui peut me renseigner sur les services et autres formes de soutien dont mon enfant pourrait se prévaloir?

Commencez toujours par vous adresser à l'enseignante ou à l'enseignant de votre enfant, car c'est la personne la mieux renseignée sur l'éducation de votre enfant. De plus, la directrice ou le directeur de l'école peut vous orienter vers d'autres ressources disponibles à l'échelle du conseil scolaire.

Vous pouvez également visiter le site Web du ministère de l'Éducation (www.edu.gov.on.ca) si vous voulez en savoir plus sur la manière dont le gouvernement améliore le milieu d'apprentissage de l'ensemble des élèves ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (www.children.gov.on.ca) est aussi une bonne source de renseignements concernant les enfants autistes.

Ressources importantes

Répertoire ABACUS de fournisseurs de services de la Société ontarienne de l'autisme
www.abacuslist.ca

Aspergers Society of Ontario
www.aspergers.ca

Société ontarienne de l'autisme
www.autismontario.com

Portail d'information sur les services à l'enfance
www.childrensinfo.ca

Geneva Centre for Autism
www.autism.net

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
www.children.gov.on.ca

Ministère de l'Éducation
www.edu.gov.on.ca

Centres de la petite enfance de l'Ontario
www.ontarioearlyyears.ca

Autism Coalition
www.ontarioautism.com

Services de relève
www.respiteservices.com

Fournisseurs régionaux de services aux enfants autistes

Région du Centre-Est

Kinark Child and Family Services
1 800 230-8533
905 474-9595

Région du Centre-Ouest

ErinoakKids
1 877 374-6625
905 855-3557

Région de l'Est

Programme préscolaire d'autisme de l'Est de l'Ontario
1 877 542-2294
613 745-5963

Région de Hamilton et Niagara

Hamilton Health Sciences
905 521-2100
poste 77315

Région du Nord-Est

Algonquin Child and Family Services
705 476-2293

Région du Nord

Child Care Resources
1 877 996-1599
705 525-0055

Région du Sud-Est

Pathways for Children and Youth
613 546-8535

Région du Sud-Ouest

Thames Valley Children's Centre
1 866 516-5368
519 685-8680

Région de Toronto

Surrey Place Centre
416 925-5141

ABACUS :

Une nouvelle ressource pour les parents

Le site Web de la Société ontarienne de l'autisme, www.abacuslist.ca, subventionné par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, constitue une nouvelle ressource importante pour les parents. Le site fournit de l'information et des ressources en ligne visant à aider les familles à trouver et à embaucher des fournisseurs de services d'analyse comportementale appliquée (ACA) pour leur enfant autiste. Les fournisseurs inscrits y décrivent leurs services, leurs qualifications et la formation spécialisée suivie par leur personnel, et indiquent où les familles de l'Ontario peuvent avoir accès à leurs services. Le répertoire compte maintenant 120 fournisseurs de services d'ACA dans toutes les régions de la province.

Renseignements supplémentaires

Le présent bulletin a pour objet de vous fournir les renseignements les plus récents sur les travaux entrepris par le gouvernement de l'Ontario pour venir en aide aux jeunes autistes et à leurs familles.

Pour obtenir davantage d'information, visitez le site www.children.gov.on.ca, ou composez le **416 325-5666** ou ATS : **1 800 387-5559**.



Si vous désirez recevoir les prochains numéros du présent bulletin, veuillez remplir la formule ci-dessous et la faire parvenir à l'adresse suivante :

Unité de la correspondance, Direction des communications et du marketing
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Édifice Hepburn, 7^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 1E9

Nom : _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Vous pouvez aussi envoyer votre nom et vos adresse postale et électronique à mcsinfo@mcys.gov.on.ca en indiquant à la ligne objet : Demande de bulletins.